



Cdd remplacement par un autre contrat sans me le proposer

Par **annick21**, le **11/07/2008** à **19:30**

je travaille dans une mairie et j'ai 3 contrats de travail ceux-ci se termine le 26 décembre 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler mes contrats de travail par contre ils ont décidé de prendre quelqu'un à mi temps est ce qu'ils ont droit ? sont ils obligés de me faire une proposition concernant le contrat à mi temps ?

la réponse est urgente, merci de me répondre